



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 4 octobre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Manuel Donzé « *Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ?* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :